

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Farid AMRANE, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Olivier LEONHARDT, Celso LIBANIO COUTINHO, Brigitte JAUNET, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT (jusqu'à 21h57), Jean-Pierre DUPERRON, Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Isabelle HUON, Nadia CARCASSET, Jean Marc FERNANDEZ, Jean POUCH, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOU, Gaël FOUILLEUL, Suzanne PETTT, Nicole ESTEVE.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Laurence MAZEAU (pouvoir à Mme DIARD), Dominique GENDRE (pouvoir à M. PETITTA), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à M. ROGER), David LAROSE (pouvoir à M. AMRANE), Claudine SOREL (pouvoir à M. ZAOUI), Nadine LEFORT (pouvoir à Mme CARCASSET à partir de 21h57), Berivan DELEN (pouvoir à Mme JAUNET), Franklin OBIANYOR (pouvoir à M. LEONHARDT), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH), José PINTO CORDEIRO (pouvoir à Mme PETTT).

### Absents :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 21h10.

L'ordre du jour est approuvé.

\*\*\*\*\*

### **1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs**

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 26 décisions :

- N° 2019/157 Convention à titre précaire - Logement situé au 208 route de Longpont à Sainte-Geneviève-des-Bois
- N° 2019/112 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 11 janvier 2020
- N° 2019/113 Signature d'un contrat avec l'orchestre Staries Show pour les festivités du 22 et 23 janvier 2020
- N° 2019/117 Remboursement des frais de repas suite à une convention avec le CNFPT
- N° 2019/88 Convention avec la ville de Villiers sur Orge pour des frais de scolarité pour des enfants en classe ULIS
- N° 2019/106 Contrat avec EURL La Ferme de Tiligolo spectacle destiné aux enfants accueillis au Multi Accueil Copernic
- N° 2019/100 Signature de la convention de partenariat passée entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'EHPAD La Forêt de Séquigny
- N° 2019/120 Signature d'un contrat de cession avec 26 000 Couverts
- N° 2019/121 Signature de bons de commande et de trois contrats de cession de spectacles avec la société JMD Production
- N° 2019/125 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Il-de-France - Dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés - Année 2019
- N° 2019/107 Convention de mise à disposition gratuite des minibus 9 places - Signature de la convention

N° 2019/118	Convention de mise à disposition gratuite du véhicule 9 places pour la saison 2018-2019 de SGS Football
N° 2019/136	Convention de mise à disposition gratuite d'un camion avec plateau - Signature de la convention
N° 2019/108	Vidage d'ossuaire communal et crémation de restes mortels - Signature de contrat
N° 2019/109	Location de modulaires site Malraux et préau Cocheris - Signature de contrat
N° 2019/110	Fourniture et pose d'un plancher flottant au Dojo Copernic - Signature du contrat
N° 2019/114	Acquisition d'une chargeuse sur pneus compacts de type Volvo L30B d'occasion - Signature du contrat
N° 2019/116	Travaux de réhabilitation de l'ex-PMI en crèche familiale et RAM - Signature de marchés
N° 2019/124	AMO Diagnostic et faisabilité pour la rénovation de la piste d'athlétisme avenue Jacques Duclos - Signature du contrat
N° 2019/99	Mission d'étude de programmation immobilière quartier gare - Signature de contrat
N° 2019/129	Acquisition et maintenance d'un système d'impression jet d'encre à froid - Signature de marché
N° 2019/130	Acquisition d'un batteur mélangeur pour la Cuisine Centrale - Signature d'un contrat
N° 2019/111	Organisation d'un feu d'artifice pyromélodique - Fête des Mômes 2019 - Signature de marché
N° 2019/115	Fourniture d'un filet complet pour jeu Venus au Parc Pierre - Signature du contrat
N° 2019/123	Sonorisation pour le feu d'artifice de la Fête des Mômes - Signature de contrat
N° 2019/126	Capture d'animaux - Signature du marché

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

## **2 – Adhésion à l'association Nouvelles Voies**

L'association intervient en matière de droit de la consommation (octroi abusif de crédits, surendettement), droit de la famille (séparation, problème de garde des enfants ou de pension alimentaire, successions), droit du logement (conflits avec le bailleur, expulsion, ...), droit des étrangers (naturalisation, regroupement familial, ...) et litiges administratifs (sauf ceux relatifs à l'emploi des agents municipaux).

Elle fournira annuellement à la commune un rapport d'activité concernant le type de dossiers pris en charge et les réponses apportées, tout en respectant la confidentialité des informations confiées par les bénéficiaires.

Afin d'achever ce partenariat, il est proposé au conseil municipal de voter l'adhésion de la commune à l'association. Les frais d'adhésion, d'un montant de 400€, seront répercutés sur la valorisation du loyer de l'association, de sorte que la commune n'ait pas à payer ladite somme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3 – Mise à jour du tableau des effectifs**

### Création (+35 postes) :

- Educateur des APS, création de poste afin de détacher un agent titulaire du grade d'animateur exerçant des fonctions sportives.
- Auxiliaire de puériculture ppal 2cl, création de poste afin de nommer un agent par voie de mutation (remplacement d'un agent parti à la retraite).
- Adjoint d'animation, création de poste afin de nommer un agent annualisé, stagiaire.

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (5h30min hebdomadaires), création de poste suite à une diminution d'heures d'enseignement à la rentrée scolaire (poste de 6h sera supprimé).
- Les autres postes (+31), création de postes afin de nommer des agents suite à avancements de grades et promotion interne (CAP du 20/06/2019).

Suppression (-1 poste) :

- Auxiliaire de puériculture ppal 1cl

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

#### **4 – Règlement de formation et de compte personnel de formation**

En application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

L'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF),
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Départ de Mme Lefort à 21h57.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (Mme Esteve).

#### **5 – Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs**

Pour la rentrée de septembre 2019, il s'agit de modifier le règlement intérieur afin d'y stipuler les nouveaux horaires d'accueil périscolaire le soir en maternel.

En effet, deux créneaux horaires seront dorénavant proposés aux familles à la rentrée 2019-2020 :

- Le forfait 16h30 – 18h
- Le forfait 16h30 – 19h

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6– Centre artistique Rudolf Nouréev – Conservatoire municipal de Musique, Danse, Art Dramatique, Arts Plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois – Adoption du règlement intérieur du Centre Artistique Rudolf Nouréev**

Ce nouveau règlement, qui remplace celui de 2014, fixe les dispositions de nature à réguler et harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à la vie de l'établissement : direction, enseignants, personnels administratifs et techniques, élèves, parents d'élèves, partenaires privés ou institutionnels, tutelles, public extérieur fréquentant les manifestations publiques. Il précise aussi certaines dispositions concernant la sécurité et l'hygiène.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7– Centre artistique Rudolf Nouréev – Conservatoire municipal de Musique, Danse, Art Dramatique, Arts Plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois – Signature de deux conventions entre les conservatoires des villes de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Saint Michel sur Orge**

Les villes de Sainte-Geneviève des Bois et Saint-Michel-sur-Orge ont fait le choix en octobre 2018, de mettre fin à la mutualisation du poste de directeur des conservatoires. Néanmoins les deux communes souhaitent maintenir un partenariat permettant la mutualisation de cours collectifs (musique). Il est à préciser que sur l'année scolaire 2018 / 2019, les anciennes conventions de partenariat continuaient à s'appliquer.

Cette disposition permet :

- De maintenir les bénéfices de la mutualisation en termes d'accueil des usagers (tout en maintenant la priorité aux habitants de chaque territoire)

- De poursuivre les échanges fructueux entre les deux équipes pédagogiques.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **8 – Conditions générales de mise à disposition des installations sportives du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020**

La Ville met à la disposition des écoles maternelles et élémentaires, des associations sportives génovéfaines et des centres thérapeutiques ses installations sportives sans aucune contribution financière.

Par contre, une participation financière est demandée aux autres utilisateurs. Des modulations sont faites en fonction du type d'utilisateur. Une convention de mise à disposition sera signée avec tous les utilisateurs.

Augmentation de 1 % des tarifs

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 2 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui).

### **9 – Droits d'adhésion au Genosports – Saison 2019-2020**

Augmentation de 1 % des tarifs

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve) et 3 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

### **10 – Droits d'adhésion aux cours municipaux de gymnastique séniors – Saison 2019-2020**

Augmentation de 1 % des tarifs

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour, 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 3 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Esteve).

### **11 – Séjours des Retraités – Année 2020**

3 séjours proposés : 1 croisière Belgique/Pays Bas, 1 séjour à Madère et 1 séjour en Crète.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **12 – Autorisation à signer l'acte Modification des statuts de l'Union Syndicale de Saint Hubert**

Proposition d'intégration de la médiathèque afin de la faire bénéficier des équipements thermiques. Pour ce faire, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois étant propriétaire du terrain sur lequel la médiathèque est implantée, doit intervenir à l'acte de modification des statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **13 – Concession d'aménagement des Franges II du Champ de Foire – Approbation du CRAC année 2018**

Dans le cadre du contrôle technique, financier et comptable que le concédant mène sur l'exécution de la concession, le concessionnaire doit, chaque année, produire un compte rendu financier. Celui-ci inclut en annexe :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, comprenant l'état des réalisations des recettes et des dépenses et l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
- Le plan de trésorerie actualisé
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve). MM. Petitta, Gendre, Amrane et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

### **14 – Concession de l'opération d'aménagement Les Franges III – Signature de l'avenant n°1 à la concession**

Après la signature de la concession d'aménagement s'est présentée l'opportunité d'acquérir la parcelle sise 229 route de Corbeil et de l'intégrer à l'opération.

Il est donc nécessaire d'acter par avenant ces modifications de programme, de périmètre entraînant par voie de conséquence, une modification du bilan financier de l'opération.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 4 voix contre (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 3 abstentions (Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Esteve). MM. Petitta, Gendre, Amrane et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

### **15 – Concession d'aménagement des Franges III – Approbation du CRAC année 2018**

Dans le cadre du contrôle technique, financier et comptable que le concédant mène sur l'exécution de la concession, le concessionnaire doit, chaque année, produire un compte rendu financier. Celui-ci inclut en annexe :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, comprenant l'état des réalisations des recettes et des dépenses et l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser
- Le plan de trésorerie actualisé
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 7 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve). MM. Petitta, Gendre, Amrane et Leonhardt ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

#### **16 – Convention de partenariat avec l'Association des Commerçants et Artisans de Sainte-Geneviève-des-Bois et avec l'Association des Commerçants des Marchés pour la mise en œuvre de l'opération « Objectif zéro plastique »**

Par le biais de l'Association des Commerçants et Artisans de Sainte-Geneviève-des-Bois (15 commerçants adhérents) et l'Association des Commerçants des Marchés (32 abonnés), les commerçants se verront distribuer gratuitement 2600 sacs réutilisables, des macarons indiquant qu'ils participent à l'opération et des chartes retraçant les grands principes de l'opération.

Dans ce cadre, les associations souhaitent chacune financer la commune à hauteur de 500 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **17 – Approbation du rapport n°1.2019 de la CLECT du 16 mai 2019 portant sur l'évaluation des transferts de charges de la voirie de Saint-Germain-lès-Arpajon**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 16 mai 2019 pour valider, notamment, le montant des charges liées à la voirie de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, transférée à Cœur d'Essonne Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'impact sur l'attribution de compensation s'élève, pour la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon à 288 823 euros.

⇒ Avis favorable de la CLECT à l'unanimité

Cette délibération est adoptée par 36 voix pour et 3 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui).

#### **18 – Réhabilitation du bâtiment A. Malraux – Demande de subvention auprès de l'Etat**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la SDIL (Dotation de soutien à l'investissement), une aide de cinq cent mille euros (500.000 €), à signer tous documents et à demander l'aide la plus élevée possible auprès de la Préfecture de Région d'Ile de France.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **19 – Approbation du Compte de Gestion 2018 - Centre Médico Psycho Pédagogique**

Il convient d'approuver le compte de gestion du Centre-Médico-Psycho-Pédagogique dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de Sainte Geneviève des Bois,

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

#### **20 – Vote du Compte Administratif 2018 - Centre Médico Psycho Pédagogique**

**APPROUVE** le compte administratif du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, pour l'exercice 2018, arrêté à la somme de :

##### ▪ Section de Fonctionnement

Dépenses	968 962,51€
Recettes.....	1 166 773,26€

(Composées de 1 140 839,45€ de recettes réalisées et de 25 933,81€ d'excédent antérieur 2016)

**Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 197 810,75€**

##### ▪ Section d'Investissement

Dépenses	39 471,75€
Recettes	53 119,41€

(Composées de 23 174,46€ de recettes réalisées et de 29 944,95€ d'excédent antérieur 2017)

**Soit un excédent pour la section d'investissement de .... : 13 647,66€**

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

## **21 – Cession de la parcelle AV n°304 sise 27 bis rue des 24 Arpents**

Lors de la séance du conseil municipal en date du 19 février 2019, il a été décidé la cession du terrain à M. Abdelhak Mahdi et Mme Lorcy Laurene au prix de 200 000 euros. Par courriel en date du 15 avril 2019, M. Abdelhak Mahdi a fait part à la ville de sa volonté de renoncer à cette acquisition.

Le bien a de nouveau été mis en vente auprès des agences immobilières qui avaient signé le mandat préalable soit 6 agences.

Une nouvelle offre d'achat du bien a été faite par M. et Mme Aslan Okan, par l'agence immobilière Stéphane Plaza, au prix de 200 000 euros.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

### **Information du Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Monsieur le Maire de Saint-Michel sur orge et l'agent, de renouveler la mise à disposition partielle à hauteur de 7 heures de son temps, Madame Valérie VER, Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, employée par la Ville de Sainte-Geneviève des Bois, afin d'exercer les fonctions de d'enseignant artistique (accompagnements instrumentaux et vocaux) auprès de la mairie de Saint-Michel-sur-Orge.

Ce renouvellement prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour un an après signature d'une convention de renouvellement mise à disposition.


La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sollicitera le remboursement par la ville de Saint-Michel-sur-Orge de la rémunération et des charges sociales à hauteur de 50% pour l'année à venir.

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 23h.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le **01 JUL. 2019**

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

  
**Frédéric PETITTA**



Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération